

Prise de position de

Nom/société/organisation	: Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine
Abréviation de la société/de l'organisation	: NEK-CNE
Adresse	: Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine, c/o Bundesamt für Gesundheit, 3003 Bern
Personne(s) de référence	: Prof. Dr. iur. Andrea Büchler (Présidente NEK), Dr. iur. Tanja Trost (responsable du bureau)
Téléphone	: +41 (0)58 480 41 07
Courriel	: tanja.trost@nek-cne.admin.ch
Date	: 20 mai 2019

13.468 n. lv. pa. Groupe vert'libéral. Mariage civil pour tous – Modification du CC – procédure de consultation

APPRÉCIATION DE L'AVANT-PROJET

(20 mai 2019)

La CNE salue le présent avant-projet concernant l'ouverture du mariage à tous les couples indépendamment du sexe des partenaires et elle soutient à une large majorité la variante permettant aux couples de femmes mariées d'accéder au don de sperme.

Conformément au mandat reçu (art. 28 LPMA), la CNE n'aborde dans la présente consultation que l'objet relevant de son périmètre de compétence, à savoir l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA).

La CNE s'est déjà exprimée sur cette thématique, notamment dans sa prise de position « La procréation médicalement assistée. Considérations éthiques et propositions pour l'avenir » (no. 22/2013), ainsi que dans sa réponse à la consultation concernant la modification de l'ordonnance sur la procréation médicalement assistée (9 décembre 2016). En soulignant les transformations produites dans les structures des ménages et la pluralité des formes de famille, la CNE y abordait, entre autres, la problématique de l'autorisation du don de sperme pour les couples de même sexe et les personnes seules et, plus largement, de leur accès à la PMA.

Une large majorité de la CNE salue la levée d'une limitation discriminatoire (au sens de l'art. 8, al. 1 Cst) qui constitue une avancée vers l'égalité de considération des citoyennes et citoyens en matière d'accès à la PMA.

Cependant, sur le principe, une large majorité de la CNE considère que la possibilité devrait être offerte aux couples de même sexe d'accéder à la procréation médicalement assistée sans devoir nécessairement passer par l'institution du mariage. En relation au don de sperme, par exemple, cela discrimine aussi bien les couples hétérosexuels et de même sexe qui ne sont pas mariés (et qui ne voudraient pas se marier), que les femmes seules.

De manière plus générale, une large majorité de la CNE invite les autorités à ouvrir un débat public sur les formes de famille et de parentalité actuelles et les encourage à procéder rapidement à une révision totale de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA).